

LOI N°2012-35 DU 19 SEPTEMBRE 2012

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 14 septembre 2012,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de douze milliards (12 000 000 000) de francs CFA signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 septembre 2012

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

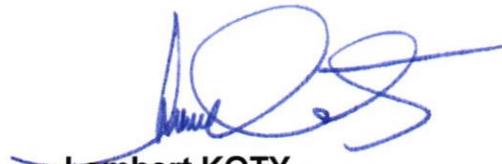


Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Jonas GBIAN.-



Lambert KOTY.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 24- SGG
4 - DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3-
UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

